



Complètement d'heure

Par Alexramos

Bonjour,

Désolé de vous déranger.

J'aimerais savoir se que ces les complément d'heure.

Je travaille en cycle de 6 semaines j'effectue donc 210h dans le cycle et 151h67 par mois, lorsque je fait des heures supplémentaires elle me sont payer a la fin de chaque cycle et je suis payer la plus part du temps en complément d'heure donc sans majoration.

Un coup ont me dit que c'est parceque j'ai eu un arrêt maladie pendant mon cycle ensuite ont me dit que c'est parceque je n'est pas fait mes 210h dans le cycle a cause des mois a 30 ou 31 jours.

Quelqu'un peut-il m'éclairer sur le sujet car je sent qu'il sont en train de me prend pour un pigeon.

Merci infiniment

Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire du 13 août 1999

Par janus2

Bonjour,

Je vais répondre dans le cas général d'un salarié aux 35 heures, travaillant 7 heures par jour, avec les heures supplémentaires calculées à la semaine.

Chaque semaine, à partir de la 36ème heure, ce sont des heures supplémentaires payées majorées.

Mais lorsque dans la semaine il y a un jour non travaillé (congé, RTT, maladie, etc), et que le salarié travaille plus que 7 heures les autres jours, par exemple une heure de plus chaque jour, il va donc travailler 32 heures cette semaine là. Il ne dépasse pas les 35 heures, il n'y a donc pas d'heures supplémentaires. Mais les 4 heures qu'il a accompli en plus de son horaire normal lui sont payées en complément d'heures, sans majoration puisque ce ne sont pas des heures supplémentaires.